

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque  
AGROPARC  
CS 60508  
**84908 AVIGNON Cedex 9**

Avignon, le 24 septembre 2024

Tél. 04.32.44.89.30

**N°24/137**

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude  
d'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne  
(voie dérogatoire réservée aux secrétaires généraux de mairie des communes de moins  
de 2 000 habitants)**

Le Président du Centre de gestion,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L523-1 et suivants,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et notamment l'article 28,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Considérant les propositions émanant des communes de moins de 2 000 habitants affiliées au CDG84,

**ARRÊTE**

**Article 1** : La liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne, par la voie dérogatoire réservée aux secrétaires de mairie des communes de moins de 2 000 habitants, est fixée comme suit, à compter du 24 septembre 2024 :

- Madame Géraldine ALLEMAND, mairie de LACOSTE
- Madame Corinne BALAZUN, mairie de SIVERGUES
- Madame Nadine BATHELIER, mairie de CAIRANNE
- Madame Alexandra BIANCIOTTO, mairie de ST CHRISTOL D'ALBION
- Madame Nathalie BOES, mairie de PUGET-SUR-DURANCE
- Madame Mélanie BOUDIN, mairie de FLASSAN
- Madame Justine BOURGUE, mairie de SANNES
- Madame Audrey CESBRON, mairie de CABRIERES D'AIGUES
- Madame Corinne COBOS, mairie de ROAIX
- Madame Magali CONSTANT, mairie de BLAUVAC
- Madame Isabelle DECONINCK, mairie de TRAVAILLAN
- Madame Laurence DELAN, mairie de CASENEUVE
- Madame Véronique DIF, mairie de MONIEUX
- Madame Sandrine ETIENNE, mairie de PEYPIN D'AIGUES
- Madame Isabelle GILLE, mairie de ST MARTIN DE LA BRASQUE
- Madame Béatrice JEAN, mairies de BRANTES et ST LEGER DU VENTOUX
- Madame Catherine JOSELET, mairie de VILLARS
- Madame Sylvie JOURDAN, mairie de LOURMARIN
- Madame Frédérique NOLLI, mairie de ST ROMAIN-EN-VIENNOIS
- Madame Annick PALOUS-RINCI, mairie de BUISSON
- Madame Soumeya POUCHELON, mairie de LA BASTIDE DES JOURDANS
- Madame Audrey REYNAUD, mairie de BEAUMONT-DE-PERTUIS
- Madame Sandrine TRUC, mairie de ST PIERRE DE VASSOLS
- Madame Caroline VITRANT, mairie de METHAMIS

**Article 2** : La validité de la présente liste d'aptitude est de deux ans.

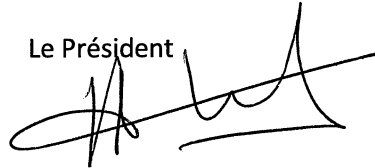
L'agent qui ne serait pas recruté à l'issue de ces deux ans, devra faire connaître, par courrier adressé au Président du Centre de Gestion FPT de Vaucluse, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude, une troisième année, au moins un mois avant l'arrivée à son terme.

De même, si l'agent n'était pas recruté à l'issue de la troisième année, il devra faire connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude une quatrième année, au moins un mois avant l'arrivée au terme des trois ans.

**Article 3** : La Directrice du Centre de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

**Article 4** : Le Président du Centre de gestion certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président



Maurice CHABERT

REÇU EN PEFECTURE

le 24/09/2024

Application auprès de [legis.legifrance.gouv.fr](http://legis.legifrance.gouv.fr)

99\_AR-084-288400039-20240924-A24\_137-AR